

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
168^{ème} REUNION
5 FEVRIER 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/(CLXVIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 168^{ème} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 168^{ème} réunion tenue le 5 février 2009, a adopté la décision qui suit sur la situation en République islamique de Mauritanie.

Le Conseil,

1. **Rappelle** le communiqué de sa 163^{ème} réunion tenue le 22 décembre 2008 ;
2. **Décide** que les sanctions prévues au paragraphe 9 du Communiqué de sa 163^{ème} réunion tenue le 22 décembre 2008 entrent en vigueur;
3. **Demande** à la Commission de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces sanctions et de lui rendre compte régulièrement;
4. **Invite** tous les Etats membres à scrupuleusement mettre en oeuvre la présente décision;
5. **Souligne** que l'entrée en vigueur des sanctions doit s'accompagner de la poursuite des efforts de l'UA et de ses partenaires auprès de toutes les parties mauritaniennes en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Le Conseil **exhorte** les autorités issues du coup d'état à coopérer pleinement avec la Commission de l'UA pour le retour immédiat à l'ordre constitutionnel et la résolution durable de la crise politique dans ce pays;
6. **Décide** de rester saisi de la question.